

# RAPPORT D'ACTIVITE 2018

**SMED13**

# SOMMAIRE

P2	LES CHIFFRES
P3	LE MOT DU PRESIDENT
P4	LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS
P5	L'EXERCICE DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE DU SMED13
P6-9	AU FIL DES MOIS
P10-11	LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMED13
P12-13	LE CONTROLE DES CONCESSIONS
P14-17	LA MAITRISE D'OUVRAGE
P18	L'ACHAT D'ENERGIE
P19	LA MOBILITE PROPRE
P20	LES INSTANCES
P21	LE BUREAU SYNDICAL (2018)
P22	LES SERVICES
P23	L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES
P24	LE PATRIMOINE DU SMED13
P25	LE BILAN FINANCIER
P26	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2018
P27	DE NOUVELLES INSTANCES INSTALLÉES LE 12 AVRIL 2019
P28	L' ORGANIGRAMME

## LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

**1 183 219 €**

de subventions FACE

**1 654 941 €**

de redevances de concession  
électricité (R1+R2) et gaz

**5 931 273 €**

de la TCCFE

**236 412 €**

de récupération T.V.A.  
sur les travaux d'électrification

**929 145 €**

de participation Enedis article 8

**280 790 €**

de participation du CD13 au titre  
de l'enfouissement des réseaux  
électriques

**115 843 €**

de cotisations des membres adhérents

## LES REALISATIONS SUR L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

**5 655 741 €**

travaux sur le réseau d'électricité

**656 303 €**

travaux sur ligne téléphonique  
(travaux coordonnés enfouissement  
ligne électricité)

## LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

**663 668**

USAGERS d'électricité consommateurs

**10 912**

installations de Production

**663 668**

points de livraison

**10 956**

postes de transformation HTA-BTA

**9723**

Usagers en gaz naturel

**30**

Postes de détente

**7 957 km**

de réseau Moyenne tension

**13 073 km**

de réseau Basse tension

**344 GWh**

de gaz acheminé

**435 km**

total de réseau

## L'INSTITUTION EN CHIFFRES

**1**

Métropole

**118**

communes membres dont

**89**

communes membres de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence soit environ  
1 175 335 habitants

**118**

communes adhérentes à la compétence  
maîtrise d'ouvrage de travaux  
d'intégration dans l'environnement  
des réseaux électriques et de  
communications électroniques

**21**

communes adhérentes à la compétence  
optionnelle gaz

**168 543 €**

investissement bornes

**17**

communes adhérentes au titre  
de la compétence IRVE

**63**

collectivités adhérentes  
au groupement de commande gaz

**146**

collectivités adhérentes au groupement  
de commande électricité

**30**

communes adhérentes à la compétence  
maîtrise d'ouvrage de travaux de  
renforcement des réseaux électriques



**Christophe AMALRIC**  
Président du SMED13  
Maire de La BARBEN  
Vice-Président de la FNCCR  
Membre du Bureau  
de la Métropole AMP

Chers Collègues,

Elu le 12 avril 2019 lors de la mise en place de la nouvelle gouvernance, j'ai pris la suite de Jack SAUTEL auquel je tiens à rendre hommage pour le travail réalisé. Vice-Président depuis deux mandats, j'ai pu participer au sein du Bureau syndical à l'évolution du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône avec tous les changements législatifs et réglementaires que l'on connaît à présent.

Cette année 2018 a été en très grande partie consacrée à l'accostage entre le Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole AMP est adhérente du Syndicat conformément au mécanisme de représentation-substitution. Nous avons travaillé à une évolution majeure de nos statuts inscrivant ainsi le SMED13 dans une nouvelle gouvernance. Ce mécanisme a amené la Métropole AMP à désigner ses 29 délégués ; le Comité syndical disposant en tout de 58 délégués. Afin de mieux refléter les équilibres démographiques, les Délégués sont répartis en plusieurs Collèges. Sur la base de ces nouveaux statuts adoptés en fin d'année 2018, la nouvelle gouvernance a pu se mettre en place au début du premier trimestre 2019 (Bureau syndical, CAO, Commission extra-syndicale).

En clair, 2018 fut une année de réflexion, de préparation et d'anticipation à cette étape nouvelle.

Depuis 25 ans, le Syndicat intervient pour le compte de ses adhérents dans les domaines tels que la mobilité, les travaux sur le réseau public de distribution d'énergie électrique et les groupements de commandes pour la fourniture d'énergie. Le SMED13 prouve, s'il en était encore besoin, qu'il est un acteur incontournable de la transition énergétique.

Cette année 2018, nous avons préparé le renouvellement du marché achat d'énergie où chaque membre a eu la possibilité de favoriser une alimentation en électricité verte. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous inscrire dans cette démarche et nous nous en félicitons car la transition énergétique se réalise au travers d'actions concrètes telles que celle-ci.

Le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques est un sujet majeur pour notre territoire et le Syndicat y prend toute sa part. Ce réseau, ainsi déployé, bénéficie de l'interopérabilité et de la compatibilité avec tous les autres réseaux nationaux et européens.

En décembre 2017, la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF ont conclu un accord-cadre portant sur un nouveau modèle de contrat de concession de distribution publique d'énergie électrique. Cette année 2018, nous préparons l'étape importante que constituent les négociations pour le renouvellement de ce contrat. L'objectif prioritaire est de concrétiser l'action du Syndicat dans la transition énergétique et une nouvelle gouvernance de la concession plus favorable au SMED13.

Je vous souhaite bonne lecture.

**Christophe AMALRIC**

Président du SMED13

# LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS

## LE SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a été créé en 1994.

A l'origine, 84 communes des Bouches-du-Rhône ont adhéré au Syndicat adoptant ainsi le nouveau modèle de cahier des charges, valable pour une durée de trente ans. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, le SMED13 est autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité sur 118 communes, soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Electrification devient Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz (AODG).

Il assure sur ces communes la Maîtrise d'Ouvrage de Travaux d'Intégration des Ouvrages de Distribution Publique d'Energie Electrique dans l'Environnement (Article 8) et, sur 30 communes en Régime d'Electrification Rurale, la Maîtrise d'Ouvrage de Travaux de Premier Etablissement :

- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et ou de froid.

**Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences AOD électricité, AOD gaz, et IRVE sont exercées par le SMED13.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017, certaines compétences sont transférées à la Métropole Aix-Marseille Provence.

La Métropole a désigné 29 représentants pour siéger aux Comités syndicaux, soit autant que de représentants des communes membres du Syndicat hors Métropole.

Le nouveau Comité syndical a été installé le 14 juin 2018.

## LES MISSIONS DU SYNDICAT

### **Ce qui ne change pas au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

#### **Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité**

La compétence est exercée sur l'intégralité du territoire de la concession, soit 118 communes. Suivant un mécanisme dit de « représentation-substitution », la Métropole est substituée, au sein du Syndicat, aux communes qui la composent.

Conformément au Cahier des charges de concession signé en 1994 avec le concessionnaire ENEDIS, le SMED13 continue d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de travaux :

- Du renforcement et amélioration des réseaux électriques sur 30 communes en régime d'électrification rurale ;
- D'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'électricité sur le territoire des 118 communes de la concession.

Dans le cas de travaux coordonnés avec les deux compétences citées ci-avant, le SMED13 assure la Maîtrise d'ouvrage de travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

#### **L'achat énergie :**

Le Syndicat est coordonnateur de groupement de commandes d'achat d'énergies, électricité et gaz.

#### **Les diagnostics éclairage public :**

Le Syndicat est l'accompagnateur des communes en matière d'audits de leur patrimoine d'éclairage public.

#### **La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité :**

Le SMED13 continue à percevoir, gérer et redistribuer aux communes qui en font la demande, ce produit fiscal dans les conditions pratiquées antérieurement à la prise de compétences par la Métropole Aix-Marseille Provence.

#### **Les infrastructures de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV) :**

- Le Syndicat conseille et suit les communes pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de GNV.

### **Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

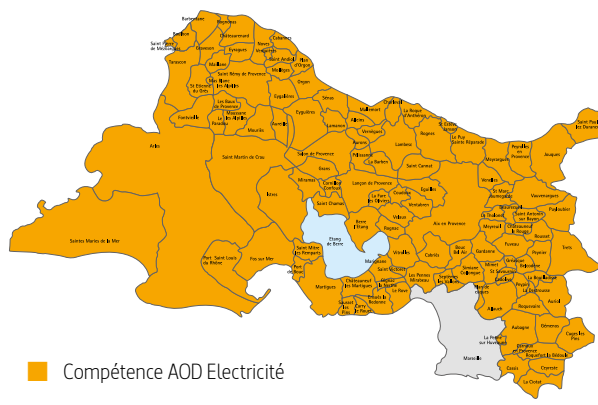
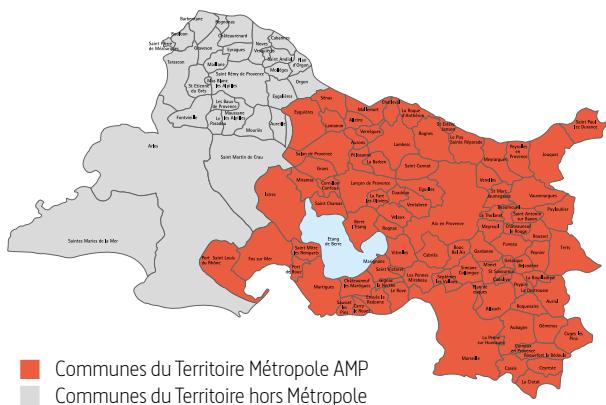
**La compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz et de « création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » :**

- Sur son territoire, la Métropole s'est retirée du Syndicat et exerce les compétences AOD Gaz et IRVE ;
- Sur le territoire hors Métropole, le SMED13 continue à exercer ses missions.

# L'EXERCICE DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE DU SMED13

**118 Communes adhérentes dont 89 représentées par la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Compétence électricité : 118 Communes Membres**

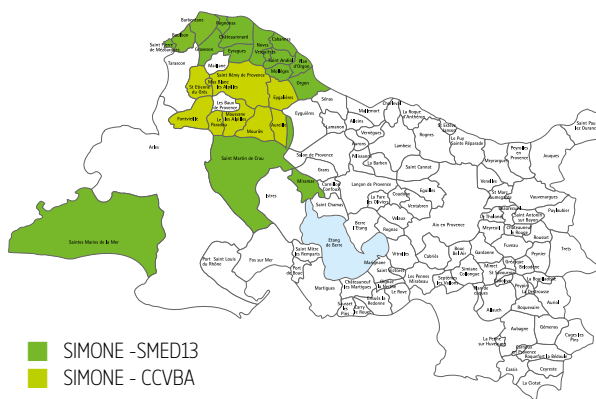
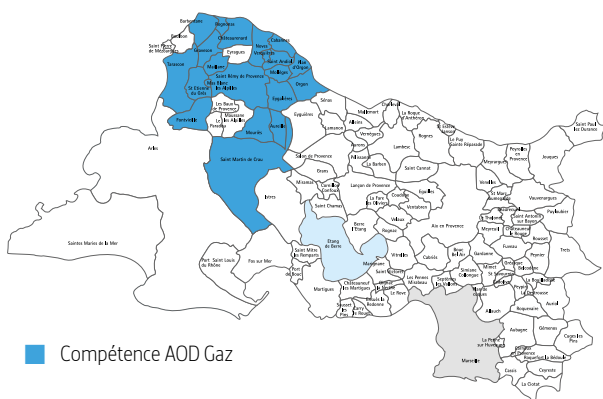


## Compétences GAZ et IRVE

Les communes adhérentes de la Métropole sont retirées du SMED13 au bénéfice de cette dernière. Le Syndicat exerce ces deux compétences sur le territoire hors Métropole.

**20 Communes adhérentes à la compétence gaz**

**15 Communes adhérentes à la compétence IRVE**



# AU FIL DES MOIS

## JANVIER

**11.01.2018**

**MIRAMAS**

GRUPEMENT ACHAT ENERGIE - ELECTRICITE

**28.01.2018**

**MIRAMAS**

BUREAU SYNDICAL

- TCCFE : proposition de perception pour les communes > 2 000 habitants.
- Demande de subvention au CD13 pour les travaux de génie civil de communications électroniques - programme 2015.
- Lancement de la consultation marché d'études et cartographies 2016-2019.
- Convention installation de télé-relève et capteurs environnementaux par la SEMM sur supports électriques.

**29.01.2018**

**MIRAMAS**

- Audit ADEME Géothermie Locaux.

**31.01.2018**

**AIX EN PROVENCE**

COMMISSION EXTRA SYNDICALE GAZ

- Tableau de bord du rapport de contrôle 2011-2015.
- Perspectives Concession 2018.



## FEVRIER

**08.02.2018**

**MIRAMAS**

GRUPEMENT ACHAT ENERGIE - ELECTRICITE

- Présentation du marché 2018-2019.

**19.02.2018**

**MIRAMAS**

BUREAU SYNDICAL

- Evolution de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie dans le Département des Bouches-du-Rhône ; nouvelles relations entre le SMED13 et la Métropole Aix Marseille Provence. Point d'étape N°8.

**20.02.2018**

**MIRAMAS**

- Réunion annuelle avec l'opérateur Orange.

## MARS

**13.03.2018**

**MIRAMAS**

- Formation au personnel sur les gestes de secours.

**15.03.2018**

**MIRAMAS**

RÉUNION GROUPEMENT ELECTRICITÉ

- Présentation de l'espace en ligne et fourniture d'Electricité Verte.

## AVRIL

**10.04.2018**

**MALLEMORT**

- Commission Bâtiment Durable Méditerranéen pour l'obtention du label BDM niveau OR pour la phase fonctionnement.



## JUIN

**14.06.2018**

**MIRAMAS**

COMITE SYNDICAL

- Installation du Comité syndical.
- Création d'un SPIC et d'une régie pour les IRVE.
- Conformité du compte de gestion 2017.
- Adoption du compte administratif année 2017.
- Affectation des résultats 2017.

## JUILLET

**05.07.2018**

**MIRAMAS**

GROUPEMENT ACHAT ENERGIE - GAZ

- Evolution du marché.
- Evolution des tarifs d'acheminement.

**12.07.2019**

**MIRAMAS**

- Audit ADEME géothermie/eau.

**17.07.2018**

**MIRAMAS**

COMITE SYNDICAL

- Election des Commissions d'Appel d'Offres.
- Désignation des délégués au SMO PACA-THD.
- Désignation des délégués au SICTIAM.
- Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie SIMONE.
- Budget supplémentaire 2018.
- Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
- Concours du SMED13 à la convention de participation d'assurance complémentaire santé.
- Création d'un poste de technicien principal 2<sup>e</sup> classe.



**26.07.2018**

**MIRAMAS**

REGIE

- Conseil d'exploitation SIMONE.

## AOUT

**24.09.2019**

**MIRAMAS**

- Présentation CRAC GRDF.



**26.09.2018**

**MIRAMAS**

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE TRAVAUX

- Répartition des enveloppes de financement FACE et Article 8 pour les programmes travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMED13.



# AU FIL DES MOIS

## OCTOBRE

**04.10.2018**

### MIRAMAS

RÉUNION DU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

- Correction puissance EP.
- Autoconsommation.

**11.10.2018**

### SALON DE PROVENCE

VISITE

- Centrale hydraulique de production d'électricité.



## NOVEMBRE

**13.11.2018**

### LA DESTROUSSE

CONSEIL D'EXPLOITATION SIMONE  
BUREAU SYNDICAL

- Attribution des crédits, FACE/2019 - travaux de renforcement et sécurisation des réseaux électriques.
- Attribution des reliquats FACE années 2016/2017.
- Attribution des crédits Article 8 année 2019 - Travaux d'enfouissement de réseaux électriques.
- Demande de subventions au CD 13 - programme 2018 - SMED13 maître d'ouvrage.
- Demande de réaffectation de subvention au CD 13.
- Avenant pour extension de périmètre au marché de travaux 2016/2020.
- Adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel.
- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Attribution prime de fin de carrières.
- Avenant au marché de communication.
- Demande de subvention à la REGION PACA, appel à projet IRVE pour le développement de la recharge intelligente de véhicules électriques.

**20.11.2018**

### PREFECTURE

- Conférence Départementale Loi NOME sur les investissements sur le réseau de distribution d'électricité.

## DECEMBRE

**03.12.2018**

### MIRAMAS

COMITE SYNDICAL

- Adoption des nouveaux statuts du Syndicat.
- Budget Primitif 2018 du Budget Annexe des IRVE.
- Décision Modificative N°1 du Budget Primitif 2018, Budget principal.
- Crédits d'Investissement pour l'exercice 2019 du Budget principal.
- Crédits d'Investissement pour l'exercice 2019 du Budget Annexe IRVE.
- Changement comptable du régime des provisions, Budget principal.
- Désignation du Bureau du Conseil d'Exploitation de la Régie SIMONE.
- Présentation du Rapport d'activité 2017.
- Renouvellement de la convention SMED13/ENEDIS pour l'Art.8/2019.
- Présentation du Compte Rendu Annuel de Concession 2017 par ENEDIS.



Présentation CRAC ENEDIS et EDF

## 03.12.2018

### MOURIES

INTEGRATION DE LA COMMUNE  
DANS LA CONCESSION GAZ

- Jack SAUTEL Président du SMED13 et Jean-Luc CIZEL, Directeur Clients Territoires GRDF Méditerranée ont signé la convention d'adhésion de la commune de MOURIES à la concession gaz.



## 06.12.2018

### MOLLEGES

IRVE INAUGURATION

- Jack SAUTEL Président du Syndicat et le Maire Maurice BRES ont ouvert le ban des inaugurations à travers le département de SIMONE, la borne de recharge pour Véhicules électriques et hybrides.



## 07.12.2018

### LES SAINTES MARIES DE LA MER

IRVE INAUGURATION

- De La Borne SIMONE en présence du Maire Rolland CHASSAIN et de Michel PERONNET Vice-Président du SMED13.



## 13.12.2018

### SAINT-MARTIN-DE-CRAU

IRVE INAUGURATION

- De La Borne SIMONE en présence de Mireille HENRY (Adjointe au développement durable).



## 17.12.2018

### CABANNES

IRVE INAUGURATION

- De La Borne SIMONE à en présence du Maire Christian CHASSON.



## MIRAMAS

GROUPEMENT ACHAT D'ENERGIE ELECTRICITE

- Politique solidarité de l'énergie dans les BdR.

# LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMED13

**L'année 2018 a été marquée par les évolutions règlementaires. Le Syndicat a ainsi modifié ses statuts le 3 décembre 2018.**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a conféré aux métropoles la compétence en matière de concession de la distribution publique d'électricité (article L. 5217-2 du CGCT) et a introduit à l'article L. 5217-7 du CGCT un mécanisme dit de « représentation-substitution ». Selon ce dernier, lorsque le périmètre de la métropole est totalement ou partiellement inclus dans celui du Syndicat, la Métropole est substituée au sein de celui-ci, pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

La loi a notamment étendu les compétences des métropoles à la concession de la distribution publique de gaz et à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, sans organiser dans ce cadre de mécanisme de représentation-substitution.

Par un arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2017, **la Métropole Aix-Marseille-Provence a été déclarée comme substituée au sein du Syndicat à 89 de ses membres adhérents afin de participer à l'exercice de la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité.**

Par un second arrêté en date du 29 décembre 2017, le Préfet des Bouches-du-Rhône a également déclaré **les membres adhérents de la Métropole comme retirés du Syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique de gaz et de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques. Le Syndicat exerce néanmoins toujours ces compétences sur le territoire des 29 communes adhérentes non membres de la Métropole.**

**Ces évolutions ont appelé une nouvelle adaptation des statuts, concernant en particulier l'organisation et la gouvernance du Syndicat.**

Les statuts rénovés ont été rédigés à partir des statuts existants auxquels ont été apportées des modifications répondant à un double objectif :

- Tirer les conséquences de la substitution, au sein du Syndicat, de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux communes qui la composent s'agissant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;
- Procéder à un toilettage des statuts dans le sens d'une meilleure prise en compte du cadre légal et réglementaire en vigueur ainsi que d'un ajustement de la rédaction des clauses statutaires.

## 1. LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE REPRESENTATION-SUBSTITUTION

Les conséquences de la substitution, au sein du Syndicat, de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux communes qui la composent, concernant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, se traduisent par une évolution **de l'article 5** des statuts consacré au Comité syndical.

Dans la nouvelle version des statuts, le Comité syndical est composé de **58 délégués au lieu de 118**. Le principe demeure que tout membre du Syndicat dispose d'au moins un représentant.

Afin de mieux refléter les équilibres démographiques, les délégués sont répartis en 4 collèges, avec une pondération des voix :

- **Le collège des communes hors territoire métropolitain** qui comprend **29 délégués** (et 29 suppléants) représentant les 29 communes non membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, **portant 1 voix chacun** ;
- **Le collège de l'exécutif métropolitain** qui comprend **4 délégués portant 8 voix chacun** ;
- **Le collège des personnalités qualifiées représentantes** de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui comprend **4 délégués portant 1 voix chacun** ;
- **Le collège de la proximité métropolitaine**, incarné par des maires, qui comprend **21 délégués portant 1 voix chacun**.

Le Comité syndical se prononcera dans cette configuration plénière sur toute décision relative à l'exercice de la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ainsi que sur les décisions d'ordre général (gestion financière et budgétaire, gestion des ressources humaines, organisation générale, adhésion et cotisations des membres, périmètre des compétences et missions exercées par le Syndicat).

En revanche, concernant l'exercice d'une compétence à caractère facultatif : seuls les délégués des membres ayant transféré au Syndicat ladite compétence pourront prendre part au vote.

Par ailleurs, le Comité syndical peut déléguer au Président et au Bureau une partie de ses attributions conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT. Les délibérations relatives aux délégations de compétences sont soumises au vote du Comité syndical dans sa formation plénière.

## 2. LES MISSIONS DU SYNDICAT

Le toilettage des statuts dans le sens d'une meilleure prise en compte du cadre légal et réglementaire en vigueur ainsi que d'un ajustement de la rédaction des clauses statutaires n'empêche aucune remise en cause des capacités d'action du Syndicat.

**Le Syndicat demeure l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur l'ensemble de son périmètre initial de 118 communes.** La possibilité de lui transférer les compétences facultatives et activités qui préexistaient : distribution publique de gaz, intégration dans l'environnement des réseaux d'éclairage public et des réseaux de communications électroniques, établissement et exploitation des réseaux de communications électroniques, installation et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, installation et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules au gaz naturel, maîtrise d'ouvrage et exploitation des réseaux de chaleur et/ou de froid.

Sur ces points (art. 2.1 à 2.7), les nouveaux statuts visent à actualiser, clarifier et préciser les clauses de l'ancienne version. En particulier, les attributions du Syndicat qui étaient liées à sa compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sont mieux identifiées et classées (art. 2.1).

Par ailleurs, a été confortée, affinée et repositionnée à l'article 2.8 la clause permettant au Syndicat de mettre à disposition de ses membres, sur leur demande, les moyens d'action dont il est doté mais aussi, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, de réaliser des prestations mobilisant ces moyens d'action au bénéfice de personnes morales non membres.

À ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'appuie sur le savoir-faire du SMED13 au-delà de la nouvelle définition des compétences respectives. Par exemple, pour les IRVE, le SMED13 met à disposition des agents pour assurer le déploiement des bornes sur le territoire Métropolitain.

**Les statuts sont téléchargeables sur le site internet [www.smed13.fr](http://www.smed13.fr)**

# LE CONTROLE DES CONCESSIONS

***I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."***

**Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**(Créé par l'article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).**

## ELECTRICITE

### Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du Service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2018, le contrôle a été réalisé sous forme d'un tableau de bord.

Les données des années 2015 à 2018 seront à terme compilées afin d'éditer un rapport de contrôle sur 4 ans.

### TAXE ELECTRICITE : TCCFE

La loi NOME transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe sur l'électricité. En effet, alors que la taxe levée jusqu'en 2010 s'appliquait sur les montants facturés (consommations d'électricité mais également abonnements), la nouvelle taxe est une accise c'est-à-dire qu'elle est uniquement basée sur les quantités consommées.

La taxe est éligible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (où dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur) à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT disposent que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012, la TCCFE sur 20 communes du territoire de la concession.

Pour mémoire, de nouvelles dispositions sont en vigueur. Les collectivités doivent choisir un coefficient multiplicateur fixé par la loi soit 0, 2, 4, 6, 8 ou 8.5.

### **Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Comité syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2016 :**

De fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;

De maintenir sauf délibération contraire, ce coefficient à 8,50 pour les années à venir ;

De reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune et conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle.

### **Durant l'année 2018, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment :**

- L'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents ;
- La réception des états trimestriels ;
- Le prélèvement pour frais de déclaration, l'application du coefficient multiplicateur voté par le Syndicat ;
- Le délai de reversement.

Suite à ces contrôles, différentes observations ont dû être faites à certains fournisseurs.

---

### **A noter :**

Jusqu'en 2017, le Syndicat percevait et contrôlait la TCCFE pour les seules communes de moins de 2 000 habitants.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes supérieures ont pu transférer la perception et le contrôle de cette taxe au Syndicat. Ainsi, 32 communes de plus de 2 000 habitants ont fait ce choix.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 8 nouvelles communes ont rejoint le SMED13.

Et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle commune nous a rejoint portant le total à 61 communes.

---

## GAZ

**La mission de contrôle vise à vérifier et à garantir la bonne exécution du contrat de concession de la distribution publique de gaz.**

**Le contrôle de l'activité du concessionnaire se réalise selon trois axes :**

- Le contrôle ponctuel annuel : le Cahier des charges prévoit que chaque année le concessionnaire présente à l'Autorité concédante, un Compte rendu annuel de Concession (CRAC). Ce document est la base du contrôle annuel. À partir de ce CRAC, le Syndicat procède à une analyse complémentaire sur la base d'éléments définis annuellement ;
- Le contrôle au quotidien : il est basé sur l'analyse du traitement des requêtes que peuvent transmettre au SMED13 les communes adhérentes ou les usagers ;
- Les enquêtes auprès des usagers : elles sont réalisées indépendamment de celles du délégataire. Elles abordent des points d'analyse que souhaite développer le SMED13. Elles permettent au Syndicat le Contrôle du Service public délégué dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

---

### **INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MOURIES DANS LA CONCESSION GAZ DU SMED13**

---

Lors du Comité syndical du 3 décembre 2018 l'assemblée a modifié le périmètre de la Convention afin d'intégrer la commune de MOURIES.

# LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

## RENFORCEMENT ET SECURISATION DE RESEAUX

Les opérations de renforcement et de sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux ; les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques. Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 30 communes sur la concession SMED13.

### DOTATIONS FINANCIERES 2018

FACE renforcement	583 000 €
FACE extension	146 000 €
FACE sécurisation fils nus	71 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	66 000 €
FACE enfouissement	38 000 €

En 2017, 12 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total HT de 1 566 000 euros.

COMMUNE	DESIGNATION	
BOULBON	Renf.BT "EGLISE" "RECALIEU"	87 400,00 €
CABANNES	Renf.HT/BT 4UF "DAUPHIN"	156 000,00 €
CHARLEVAL	Renf.BT "Belle Avenue" Ch L.Quatrain Tr1	56 800,00 €
MOLLEGES	Renf.BT poste CLAVEL Rte St Andiol Tr2	66 400,00 €
LE PARADOU	Renf.BT postes MEINDREY - QUENIN	186 400,00 €
BELCODENE	Renf.HT/BT "4 Chapeaux" "Beaumont" - "Cros de Cabanne" "Imbert"	84 800,00 €
SAINT ETIENNE DU GRES	Sécurisation BT poste "TARASQUE" Ave De Gaulle Ph 1	66 000,00 €
SAINT ETIENNE DU GRES	Sécurisation BT poste "TARASQUE" Ave De Gaulle Ph 2	38 000,00 €
BOULBON	Enf.BT C.Rural Croix du Jubilé	56 000,00 €
LE PARADOU	Enf.BT poste ASSE	15 000,00 €

## EXEMPLES DE REALISATIONS



Avant : CORNILLON-CONFOUX - Montée des Aires



Après : CORNILLON CONFOUX - Montée des Aires



Avant : LE PUY-SAINTE-REPARADE - Rue de la place



Après : LE PUY-SAINTE-REPARADE - Rue de la place

## DISSIMULATION DE RESEAUX ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique l'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

### Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ENEDIS, représentant 40 % de l'opération plafonnée ;
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
AIX-EN-PROVENCE	Rue de La Poudrière (Tr 2) entre Schumann et Poncet
CHATEAURENARD	Centre Ancien (lot ATEC)
COUDOUX	Rue Darius Milhaud
LA FARE-LES-OLIVIERS	Chemin du Petit Mas (RD10 T5)
GRAVESON	Rues Lagardette, du Lavoir, du Four, Lamanon, Honoré Coeur et du Cabaret neuf
ORGON	Avenue de la Victoire (RD7n) et route des Alpines
LES PENNES-MIRABEAU	Chemin des petits Cadeneaux et Traverse Tardy, Quartier "LA GAVOTTE"
PEYNIER	Rue du Jaillot, Traverse des Marseillais et Centre ancien
PORT-DE-BOUC	Boulevard Guy Mocquet (Tr 1)
ROGNES	Cours Saint Etienne (Tr 2)
ROGNONAS	Avenue du Général de Gaulle (partie Nord)
ROQUEVAIRE	Rue Maréchal Foch, place de l'hôtel de Ville, rue du Pont, Traverse du Pont, Cours Négrel Féraud
SAINT-CANNAT	Enfouissement BT Chemin de Bressan
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Rues de l'Arlésienne, Vincent Scotto, Jean Giono et Georges Bizet
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Rue de la Lézardière (Tr 3)
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Avenue Louis Mistral
SAINT-SAVOURNIN	Place de la Libération - la Valentine
TARASCON	Rue de la Révolution
TRETS	Avenue Marius Jatteaoux (APS initial = 118 080 € HT)
VELAUX	Enfouissement BT Avenue Antoine Guillend "La Dévalade"
VITROLLES	Avenue Vital Rouard

## FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques, en fibre optique sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension.

L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

## PROGRAMME COORDONNE DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ENTRE LE SMED13 ET ENEDIS - 2014/2017

Selon l'avenant au Cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (Loi NOME de 2010), le SMED13 et ENEDIS se sont engagés à établir un programme prévisionnel et futur.

Ce programme couvre les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de concession.

### Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau ;
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).

En 2018, des programmes coordonnés de développement et modernisation des réseaux ont eu lieu sur les Communes de Saint-Mitre-les-Remparts et Mas-Blanc-des-Alpilles.



## LA MAITRISE D'OUVRAGE

### DIAGNOSTICS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat met à disposition des membres adhérents des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public et des économies d'énergie.

Le poste éclairage public représente en moyenne **18 à 20 % de la facture énergétique** des communes et près de **45 % de leur facture d'électricité**.

À travers la démarche exemplaire « Consommer juste pour un éclairage public durable », et avec l'appui de l'ADEME et du CEREMA, le Syndicat a réalisé une charte éclairage public, ainsi que différentes manifestations et visites sur sites.

Entre 2015 et 2018, le patrimoine Eclairage public de 69 communes des Bouches-du-Rhône a été audité soit près de 60 % des communes membres et plus de 120 000 points lumineux.

**Ces diagnostics financés à hauteur de 70 % ou 80 % par l'ADEME/Région, le FEDER et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, comprennent :**

#### Un relevé cartographique et géoréférencé exhaustif :

- De chaque point lumineux (localisation et coordonnées géographiques, dénomination, type, marque, modèle, état du luminaire, nature et état du support, nature des appareillages d'alimentation, de la source lumineuse, puissance) ;
- De chaque armoire de commande (localisation et coordonnées géographiques, dénomination et référence, descriptif des équipements, valeurs des mesures, non-conformité identifiée, ...) ;
- Des réseaux d'alimentation (linéaire et nature des réseaux, armoire de rattachement, la section du câble et son matériau, le départ, sa puissance).

#### Un inventaire technique et financier comprenant :

- Les contrôles de conformité des armoires de commande ;
- Les mesures d'éclairage en continu par GPS ;
- Le schéma directeur des éclairages : définition des objectifs photométriques de la commune par une hiérarchisation de ces niveaux sur l'ensemble des voies et espaces publics ;
- L'analyse qualitative de l'impact de la pollution lumineuse sur le parc existant ;
- L'analyse des relevés de facturation et des tarifications souscrites par la commune afin de cibler les pistes d'économies d'exploitation et de fonctionnement à réaliser.

#### Un schéma directeur de rénovation :

- Condense l'ensemble des opérations types (ex : remplacement d'une lampe « ballon fluo », remplacement d'un luminaire type « boule », adaptation de la puissance aux objectifs photométriques) et leurs applications quantitatives ainsi que les rues concernées dans un tableau de synthèse, mentionnant également les coûts unitaires et globaux pour ces opérations ainsi que le potentiel global d'économies d'énergie qui en découle ;
- Avec la possibilité de réaliser la formalisation d'un dossier de consultation des entreprises pour un « Marché public à performance énergétique » (MPPE).



ÉGUILLES



# L'ACHAT D'ENERGIE

## L'ACHAT D'ENERGIE

En 2014, et suite à l'annonce de la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour certains sites gaz naturel (contrats > 30 MWh), le SMED13 a créé son premier groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel, dont il est le coordonnateur.

La fin des TRV en électricité pour les contrats supérieurs à 36 kva a amené le SMED13 à compléter le groupement existant pour ce qui concerne la fourniture d'électricité.

Ce groupement offre à près de 150 collectivités du département (communes, intercommunalités, Métropole, Syndicats d'Arrosants) la possibilité de bénéficier de prix très concurrentiels tout en conservant une qualité de service adaptée à leurs exigences.

## ACHAT D'ENERGIE « ENJEUX ENERGETIQUES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le Syndicat, acteur de la transition énergétique, met à disposition des outils de suivi de consommations énergétiques et propose son savoir-faire et son expertise dans l'optimisation des contrats des membres du groupement.

Il donne également l'opportunité aux membres qui le souhaitent, d'opter pour une fourniture de gaz naturel ou d'électricité « verte », produite à partir d'énergie renouvelable.

## LE MARCHE DE GAZ NATUREL

Comptant plus de 50 membres, le groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel représente sur la durée du marché, un volume de 150 GWh de gaz naturel, répartis en 465 points de consommation.

La consultation lancée en 2017 dont la fin de fourniture est fixée fin 2019, a une nouvelle fois permis aux membres de disposer de prix compétitifs au regard du marché précédent. Les prix obtenus sur ce marché ont permis de réaliser une économie globale de 15.2 %, soit 700 000 €.

Ce marché de gaz naturel a été attribué au fournisseur TOTAL ENERGIE GAZ, qui donne la possibilité aux membres équipés de stations GNV, de souscrire à la fourniture de BioMéthane.

## LE MARCHE D'ELECTRICITE

Le SMED13 a lancé une nouvelle consultation pour les 141 membres du groupement, avec un début de fourniture d'électricité 01/01/2018 pour une durée de 2 ans. Le volume global s'élève à 171 GWh d'électricité, répartis en 9 221 points de livraison.

Ce nouveau marché est composé de 2 lots :

- LOT 1 : Contrats d'une puissance souscrite inférieure 36 kva - Eclairage public et bâtiments communaux ;
- LOT 2 : Contrats d'une puissance souscrite supérieure 36 kva - Anciens tarifs jaunes et verts.

Les résultats de cette consultation viennent conforter les espérances du SMED13 sur la continuité des économies réalisées au regard du marché précédent. En effet, c'est au total plus de 2 millions € d'économie sur le périmètre global, dont 990 000 € pour le lot 1 (9.84 % d'économie) et 1 200 000 € pour le lot 2 (6.59 %).

Le fournisseur attributaire de ces deux lots est EDF Collectivités ; il offre aussi aux membres souhaitant s'inscrire dans une démarche environnementale la possibilité d'opter pour l'électricité « verte », moyennant un surcoût financier sur le prix de fourniture.

En 2018, le SMED13 a opté pour une nouvelle stratégie d'achat pour l'année de fourniture 2019. Elle consiste en la prise de positions sur le marché de l'énergie à une date donnée pour un prix publié en clôture.

# MOBILITE PROPRE

## EN 2018

### Le réseau SIMONE est constitué de deux opérateurs :

- Le SMED13 pour 20 bornes sur 17 communes du département ;
- La Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) pour 12 bornes sur 9 communes de son territoire.

Au total, 32 bornes ont été installées ; ce qui représente 64 points de charges (une borne est composée de 2 points de charge).

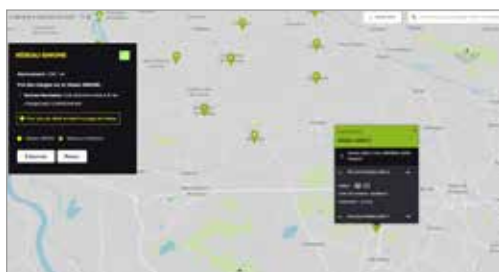
## UNE VISIBILITE SUR LE WEB - DANS LES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LE TERRAIN

Une accessibilité pour tous les usagers via plusieurs canaux :

- Application mobile téléchargeable sur Play Store ou Apple Store :     
Pas besoin de s'inscrire au service Alizé
- Site Internet : <https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>
- Page Facebook en recherchant l'utilisateur : « simonesmed13 »

Simone - Alizé Charge :

<https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>



Réseaux sociaux : **facebook : simonesmed13**



Une identité visuelle commune aux deux opérateurs et une signalétique adaptée.



Des supports de communication mis à disposition des communes : communiqués de presse, plaquette de présentation qui peut être déposée en commune à l'attention des usagers intéressés par le passage au véhicule électrique.



## LA CREATION D'UNE REGIE

En 2018, la création d'un budget dédié au financement du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) entraîne la création de la Régie Simone, dotée d'une autonomie financière.

Sa compétence relative à la création, à l'entretien, et à toutes tâches liées aux infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) s'exerce sur le territoire des communes lui ayant transféré sa compétence IRVE.

Elle est administrée, sous l'autorité de Jack SAUTEL Président du SMED13 et du Conseil Syndical, par un Conseil d'Exploitation, son Président et un Directeur.

Le Conseil d'Exploitation est composé comme suit :

- Président : Jack SAUTEL
- Vice-Président : Jules SUSINI
- Membre : Michel PERONNET
- Directeur : François CAPON

# LES INSTANCES

## LE COMITE SYNDICAL

**Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences AOD électricité, AOD gaz, et IRVE étaient gérées** par le SMED13. Chaque commune-membre était représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, et conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2017 certaines compétences en matière d'énergie sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence. En 2018, la Métropole a désigné en lieu et place des représentants des 89 communes concernées 29 délégués, soit autant que les représentants des communes-membres du Syndicat hors Métropole.

Lors du Comité Syndical du 14 juin 2018, un nouveau Comité syndical a été installé, de nouvelles commissions consultatives ont été créées.



## LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE L'ANNEE 2018

### LES 29 REPRESENTANTS DES 89 COMMUNES DE LA METROPOLE (AMPM)

- Béatrice ALIPHAT
- Martial ALVAREZ
- Christophe AMALRIC
- Christian AMIRATY
- Guy BARRET
- Christian BURLE
- Gérard CHENOZ
- Jean-David CIOT
- Auguste COLOMB
- Christian DELAVET
- Daniel GAGNON
- Danièle GARCIA
- Gérard GAZAY
- Jacky GERARD
- Patrick GHIGONETTO
- Roland GIBERTI
- Michelle GRAZIANO
- Didier KHELFA
- Michel LAN
- Richard MALLIE
- Jean MONTAGNAC
- Pascal MONTECOT
- Michel PERONNET
- Henri PONS
- Carine ROGER
- Georges ROSSO
- Monique SLISSA
- Jules SUSINI
- Frédéric VIGOUROUX

### LES REPRESENTANTS DES 29 COMMUNES HORS MÉTROPOLE, TITULAIRES ET SUPPLÉANTS :

- ARLES : Pierre VETILLART, Alain DERVIEUX
- AUREILLE : Jean MULMET, Régis GATTI
- BARBENTANE : André BOURGES, Gabriel CHAUVET
- LES BAUX DE PROVENCE : Christian BONNAUD, Jean-Benoît HUGUES
- BOULBON : Bernard DUPONT, Christophe SAINT-MICHEL
- CABANNES : Christian CHASSON, Daniel TANGHERONI
- CHATEAURENARD : Michel BESSON, Guy ALLIER
- EYGALIERES : René FONTES, Lucien FAUQUE
- EYRAGUES : Marc TROUSSEL, Rémy GOLFETTO
- FONTVIEILLE : Laurent SAUTECOEUR, Gérard MARTIN
- GRAVESON : Louis VICO, Jean-Paul LAUGIER
- MAILLANE : René MOUCADEL, Rémy SEISSON
- MAS BLANC DES ALPILLES : Laurent GESLIN, Jean-Louis VILLERMY
- MAUSSANE LES ALPILLES : Jack SAUTEL, Alexandre WAJS
- MOLLEGES : Maurice BRES, Patrick MARCON
- MOURIES : Richard FREZE, Franck LIBERATO
- NOVES : Jean-Pierre GINOUX, André GENIN
- ORGON : Jean Pierre GRANIER, Jean-Pierre GACHE
- LE PARADOU : Jean-Denis SANTIN, Jean-Marie THOUVENOT
- PLAN D'ORGON : Michel MARINARI, Christian RICHARD
- ROGNONAS : Marc LAMBERT, Yves PICARDA
- SAINT ANDIOL : Richard AJOUIC, Jean-Jacques DUCLOS
- SAINT ETIENNE DU GRES : Augustin TEYSSIER, Edgard MARECHAL
- SAINT MARTIN DE CRAU : Daniel PETITJEAN, Rémy JACQUOT
- SAINT PIERRE DE MEZOARGUES : Jacky PICQUET, Jean BRUN
- SAINT REMY DE PROVENCE : Michel BLANC, Stéphan GUIGNARD
- LES SAINTES MARIES DE LA MER : Françoise FAVIER, Stéphan BEDOT
- TARASCON : Francis DEMISSY, Corinne MASSIASSE
- VERQUIERES : Aimé BONNAUD, Jean-Paul VAN LOO

# LE BUREAU SYNDICAL (2018)



**Jack SAUTEL**  
Président du Syndicat



**Jules SUSINI**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Délégué aux Concessions  
et à l'Achat d'Énergie



**Jacky GERARD**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Rapporteur du Budget



**Michel LAN**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux  
programmes de travaux



**Michel PERONNET**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux IRVE



**Béatrice ALIPHAT**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux relations  
institutionnelles

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Présidée par Jack SAUTEL, Président du Syndicat

Les membres titulaires

- Jacky GERARD
- Didier KHELFA
- Michelle GRAZIANO
- Auguste COLOMB
- Michel PERONNET

Les membres suppléants

- Laurent GESLIN
- Marc TROUSSEL
- André BOURGES
- Daniel GAGNON
- Béatrice ALIPHAT

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ACHAT D'ENERGIE

Présidée par Jules SUSINI, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat

Les membres titulaires

- Guy BARRET
- Michel BLANC
- Frédéric VIGOUROUX
- Didier KHELFA
- Béatrice ALIPHAT

Les membres suppléants

- Michel LAN
- Laurent SAUTECOEUR
- Christian AMIRATY
- Christian CHASSON
- Pierre VETILLARD

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE VISANT A COORDONNER L'ACTION DE SES MEMBRES DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

- Michelle GRAZIANO
- Laurent GESLIN
- Béatrice ALIPHAT
- Michel PERONNET

## LES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE ALPES COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT (SMO PACA THD)

- Michel LAN - Titulaire
- Laurent GESLIN - Suppléant

## LES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)

- Jack SAUTEL,  
Président - Titulaire
- Christian AMIRATY,  
Suppléant

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « SIMONE »

- Jack SAUTEL, Président
- Jules SUSINI, Vice-Président
- Michel PERONNET, Membre
- Directeur régie, François CAPON

## LA COMMISSION EXTRA SYNDICALE TRAVAUX

Animée par Michel LAN

- Béatrice ALIPHAT
- Christophe AMALRIC
- Christian AMIRATY
- Jean BRUN
- Jean-David CIOT
- Christian CHASSON
- Auguste COLOMB
- Christian DELAVET
- Francis DEMISSY
- Bernard DUPONT
- Daniel GAGNON
- Jacky GERARD
- Laurent GESLIN
- Jean-Pierre GRANIER
- Michelle GRAZIANO
- Didier KHELFA
- Michel LAN
- Jean MONTAGNAC
- Laurent SAUTECOEUR
- Jack SAUTEL
- Augustin TEYSSIER
- Jean-Marie THOUVENOT
- Michel PERONNET
- Frédéric VIGOUROUX
- Alexandre WAJS

# LES SERVICES

## LES SERVICES

En 2018, l'équipe du SMED13 est composée de 18 agents dont 9 femmes et 9 hommes. La moyenne d'âge est de 49 ans. Le plus jeune a 25 ans et le plus âgé 62 ans.

### Cette année, a été marquée par plusieurs mouvements de personnel :

- Le départ à la retraite de Rose-Line DALOISO qui occupait le poste de Responsable du service Administration Générale-Finances et Ressources Humaines le 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- La mutation de Mathieu STELLA au sein du Conseil départemental qui occupait le poste de Chargé des affaires juridiques le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### Le recrutement de trois nouveaux agents :

- Gilles SERRANO en qualité de Technicien Travaux au sein du service Concession Electricité à compter du 15 janvier 2018.
- Alex MAZZALI en qualité de Responsable du service Administration Générale-Finances et Ressources Humaines à compter du 14 mai 2018.
- Brigitte GIRY en qualité d'Assistante Finances à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

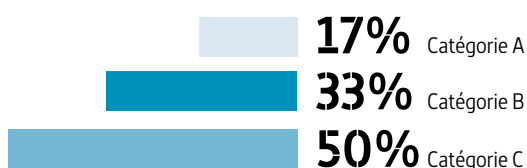
### La répartition

- 15 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 3 agents sont contractuels.
- 3 agents en catégorie A, 6 agents en catégorie B et 9 agents en catégorie C.
- 2 agents sont à temps partiels.

### Les agents sont répartis de la manière suivante :

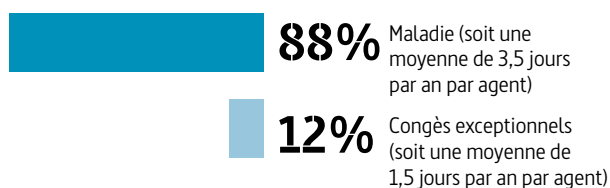
- Attachée à la Présidence : 1 agent
- La Direction : 2 agents
- Service Concession Gaz : 2 agents
- Service Concession Electricité : 9 agents
- Service Administration Générale-Ressources Humaines et Finances : 3 agents
- Accueil : 1 agent

### La répartition catégorielle du personnel



### L'absentéisme

En 2018, on dénombre 73 jours d'absences dont 64,5 jours liés à la maladie et 8,5 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction élective, décès, hospitalisation membre de la famille, mariage, examen médical, examen professionnel, déménagement).



### La formation

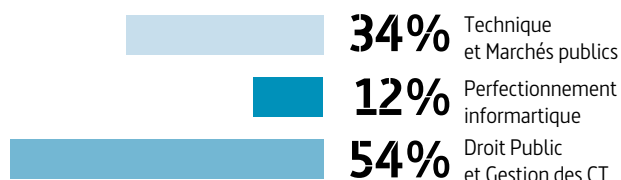
En 2018, 6 136 € en plus de la cotisation CNFPT obligatoire ont été consacrés à la formation.

Les formations dispensées ont un lien direct avec l'emploi.

Elles ont été dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou par des organismes habilités (Pragmalys, MGDIS, ARPE, UDSP, Reste en vie, Pôle Emile Pico).

Au total, on compte 35 jours de formation pour 18 agents dont 19 jours consacrés au droit public et la gestion des collectivités territoriales, 12 jours consacrés à la formation technique et aux marchés publics, ainsi que 4 jours au perfectionnement informatique (logiciel).

### La répartition des jours de formations 2017



# L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES

## PUBLICATIONS ET EVENEMENTS

Au coeur de la stratégie du Syndicat, la communication montre plusieurs facettes et objectifs. Sous ses différents aspects, elle remplit le rôle au travers des supports qui concourent à être au plus près et au plus juste de l'information nécessaire au partage de la vie et de l'activité du SMED13. Les rendez-vous réguliers, en particulier les commissions extra syndicales sont les points de rencontres indispensables pour la bonne marche des missions d'un partenariat solide avec les communes adhérentes.

Avec SIMONE, la borne de recharge, nous sommes rentrés dans la phase marketing institutionnel en nous adressant à un large public, celui des utilisateurs de véhicules électriques.

La communication progresse avec l'activité du Syndicat et garde le cap d'apporter l'information utile.



Rapport d'activité 2017



Agenda 2019



Découvrez le réseau public de bornes de recharge Simone et les 32 bornes installées dans les Bouches-du-Rhône. <https://alizecharge.com/fr/partenaires/simone/>

## REFONTE DU SITE INTERNET

En étape de construction en 2018, il verra sa mise en ligne en 2019. Le SMED13 propose un nouveau site internet responsive. Il permet à travers la présentation de nos activités et de nos réalisations, de mieux connaître et d'apprécier le fonctionnement de notre Syndicat.

Il proposera une plateforme de services aux adhérents. Cet espace, permettra d'accéder à des informations qui leur seront exclusivement dédiées.



[www.smed13.fr](http://www.smed13.fr)



<https://www.facebook.com/SimoneSmed13/>



# LE PATRIMOINE DU SMED13

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2018	2017
Valeur nette du patrimoine concédé électricité (en K€)	824974	800 826
Redevance R1 (fonctionnement) électricité (en €)	574 180	566 788
Redevance R2 (investissement) électricité (en €)	1 013 408	536 415

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2018	2017
Réseau BT souterrain (en m)	6 384 525	6 384 525
Réseau BT aérien (en m)	6 600 998	6 600 998
Total réseau BT (en m)	12 985 523	12 985 523
Taux d'enfouissement BT (en %)	49,2	49,2
Réseau HTA souterrain (en m)	5 446 132	5 446 132
Réseau HTA aérien (en m)	2 461 473	2 461 473
total réseau HTA (en m)	7 907 604	7 907 604
Taux d'enfouissement HTA (en %)	68,9	68,9
Poste de transformation HTA/BT	10 904	10 904

CLIENTS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2018	2017
Nombre de clients électricité	663 668	656 746
Dont offre de marché		133 215
Energie acheminée (en kWh)	7 122 093 501	6 959 368 005
Recette d'acheminement (en €)	273 217 934	260 515 348

QUALITE ET SECURITE ELECTRICITE	2018	2017
Durée moyenne (en min) de coupure par client BT hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	92	73,5
Nombre de clients mal alimentés en électricité	10 050	3 047

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ	2018	2017
Valeur nette du patrimoine concédé gaz (VNR+charges investissement)	58 800 380	130 792 790 €
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	69 379	495 413 €

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ	2018	2017
Longueur réseau BP	7 317	25 393
Longueur réseau MP	428 121	2 084 434
Total longueur réseau gaz	435,44	2 109 827
Dont Polyéthylène (PE)	343 819	1 517 103
Dont Acier	90 405	581 628
Dont Autres	1 214	11 096
Postes de distribution	30	112

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2018	2017
Nombre de clients gaz naturel	9 723	95 968
Energie acheminée en kWh	344 GWh	2 250

QUALITE ET SECURITE GAZ	2018	2017
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	115	1 578
Clients coupés suite à incident	134	3 562

# LE BILAN FINANCIER

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Etabli en fin d'exercice, il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Syndicat sur un exercice comptable.

### En investissement en € :

DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT	REPORT DU 001 : EXCÉDENT	RÉSULTAT CUMULÉ DU 001 : DÉFICIT	R.A.R. DÉPENSES	R.A.R. RECETTES	RÉSULTAT DES R.A.R. : EXCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE : EXCÉDENT
6 787 279.50	5 306 252.17	1 481 027.33	664 289.53	816 737.80	793 206.34	2 357 508.13	1 564 301.79	747.563.99

### En fonctionnement en € :

DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	REPORT DU 002 : EXCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXCÉDENT
7 902 641.56	8 516 562.15	613 920.59	548 697.53	1 162 618.12

Résultat net de l'exercice 2018 (sans les R.A.R.) : excédent de 345 880.32 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €

LIBELLÉ	REALISE 2016
Atténuations de charges (remboursement salaires + divers)	34 632.27
Redevances	1 696 081.05
dont Redevances R1 GrDF	67 354.56
dont Redevances R1 ENEDIS	574 179.66
dont Redevances R2 ENEDIS	1 013 407.64
TCCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité)	5 931 273.36
Dotations, subventions et participations	530 543.04
dont Participations communes	
dont Cotisations	115 843
dont Participation à la maîtrise d'œuvre travaux	46 968.09
dont Participations Diagnostics éclairage public	79 825.44
Autres produits exceptionnels	190 907.43
Opérations d'ordre	133 125.00
<b>Total recettes</b>	<b>8 516 562.15</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €

LIBELLÉ	REALISE 2016
FCTVA	12 851.88
Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
Subventions d'équipement de l'Etat	0.00
Subventions d'investissements	3 095 248.88
dont F A C E	1 183 219.60
dont Participation des communes	702 093.72
dont Participation d'EDF	929 145.56
dont Département	280 790.00
dont Région	0,00
<b>Emprunts</b>	<b>1 300 000.00</b>
<b>TVA des travaux</b>	<b>236 412.01</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>425 327.39</b>
<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>236 412.01</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 306 252.17</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>2 357 508.13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 663 760.30</b>

### Les redevances électricité et gaz

**Redevance R1.** Redevance concession électricité due par ENEDIS au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

**Redevance R2.** Redevance concession électricité due au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

**Redevance R1 concession GAZ :** Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

### Les ressources provenant des collectivités membres

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 115 843,00 €.

La participation à la maîtrise d'œuvre = 46 968.09 €.

5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8.

Participations des communes aux diagnostics des installations d'éclairages publics = 79 825.44 €.

### La Taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis 2012 le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants.

Par délibération du 01 juin 2015 le Comité syndical a décidé :

- De fixer à 8,50% le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- De reverser 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 aux mêmes collectivités.

# LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2018

N° D'ORDRE	INTITULÉ
<b>COMITE SYNDICAL</b>	<b>14/06/2018</b>
2018-01	Détermination du nombre des Membres du Bureau syndical
2018-02	Election des Vice-Présidents
2018-03	Délégation de pouvoirs au Bureau
2018-04	Délégation de pouvoirs au Président
2018-05	Retrait des délibérations 2017-36
2018-06	Création SPIC-IRVE
2018-07	Adhésion SMED13 au SITCIAM
2018-08	Compte de gestion 2017
2018-09	Compte administratif 2017
2018-10	Affectation des résultats 2017
2018-11	Ligne de trésorerie
<b>COMITE SYNDICAL</b>	<b>17/07/2018</b>
2018-12	Election Commission d'appel d'offres à caractère permanent
2018-13	Election Commission d'appel d'offres achat énergie
2018-14	Election Membres de la commission consultative visant à coordonner l'action des membres dans le domaine de l'énergie
2018-15	Délégation délégués titulaire et suppléant SMO PACA THD
2018-16	Délégation des délégués titulaires et suppléants au SITCIAM
2018-17	Désignation du conseil d'exploitation et Directeur régie SIMONE
2018-18	BS Budget supplémentaire 2018
2018-19	Actualisation régime indemnitaire filière technique
2018-20	Protection sociale CDG13
2018-21	Poste de technicien principal 2 <sup>e</sup> classe
2018-22	Contrat assurance risques statutaires
<b>COMITE SYNDICAL</b>	<b>13/11/2018</b>
2018-23	Attribution des crédits FACE 2018, Travaux de renforcement et sécurisation des réseaux électriques
2018-24	Attribution reliquats FACE ANNEES 2016/2017
2018-25	Attribution des crédits ARTICLE 8 (REPARTITION 2018, REALISATION 2020)-Travaux d'enfouissement de réseaux électriques
2018-26	Demande de subventions au CD13 Programme 2018-SMED13 Maître d'ouvrage
2018-27	Demande de réaffectation de subvention au CD13
2018-28	Avenant pour extension de périmètre au marché de travaux 2016/2020
2018-29	Contrats d'assurance des risques statutaires
2018-30	Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG13 pour le risque Santé
2018-31	Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe
2018-32	Attribution prime fin de carrière
2018-33	Avenant au marché de communication (lettre d'information de 8 pages non suivie d'édition et de livraison)
2018-34	Demande de subvention REGION SUD PACA Appel à projet régional 2017-2020 pour le déploiement d'IRVE en Provence Alpes Côte d'Azur
<b>COMITE SYNDICAL</b>	<b>03/12/2019</b>
2018-35	Adoption des nouveaux statuts du Syndicat
2018-36	Retrait de la délibération numéro 2017-39
2018-37	Budget primitif 2018 du Budget Annexe des IRVE
2018-38	Décision modificative numéro 1 du Budget primitif 2018, budget principal
2018-39	Crédits d'investissement pour l'exercice 2019 du Budget Principal
2018-40	Crédits d'investissement pour l'exercice 2019 du Budget annexe IRVE
2018-41	Changement comptable du régime des provisions Budget principal
2018-42	Désignation du Bureau du Conseil d'Exploitation de la Régie SIMONE
2018-43	Autoriser le Président à signer la convention avec GIREVE
2018-44	Autoriser le Président à signer la convention BYES
2018-45	Modification de la grille tarifaire IRVE
2018-46	Adhésion au Centre de Médiation de la consommation de conciliation
2018-47	Intégration de la commune de Mouriès dans la Concession Gaz
2018-48	Renouvellement de la convention SMED/ENEDIS pour l'Art.8/2019

# DE NOUVELLES INSTANCES INSTALLÉES LE 12 AVRIL 2019



## UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE SMED13

**Christophe AMALRIC**, Maire de LA BARBEN, succède à Jack SAUTEL, il a été élu à l'unanimité par le Comité syndical, le 12 avril 2019.

**Christophe AMALRIC**  
Président du SMED13

## UN NOUVEAU BUREAU



**Jules SUSINI**  
1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué  
aux Concessions  
et à l'Achat d'Énergie



**Jacky GERARD**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Rapporteur du Budget



**Michel LAN**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux programmes  
de travaux



**Michel PERONNET**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à la mobilité



**Béatrice ALIPHAT**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux relations  
institutionnelles



**Michelle GRAZIANO**  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée à la  
communication



**Pierre VETILLART**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'éclairage  
public



**Francis DEMISSY**  
8<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux SMART  
GRIDS



**Christian BURLE**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux énergies  
renouvelables

## LE COMITÉ EST COMPOSÉ DE 58 DÉLÉGUÉS

**29 représentants des 89 communes de la  
METROPOLE AMP au sein de 3 collèges**

COLLEGE DE L'EXECUTIF METROPOLITAINE  
QUI COMPREND 4 DÉLÉGUÉS  
PORTANT 8 VOIX CHACUN

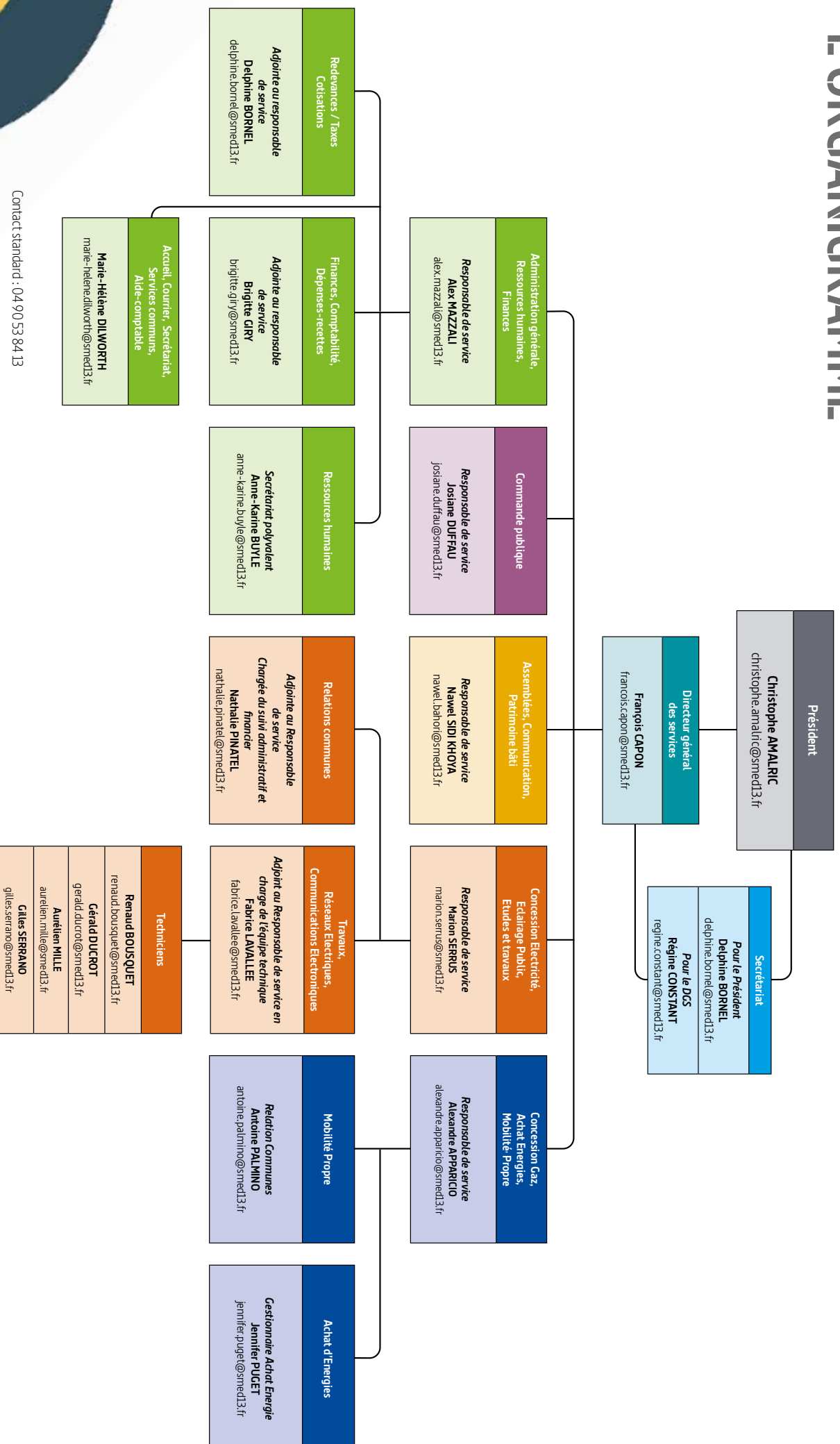
COLLEGE DE LA PROXIMITE METROPOLITAINE,  
COMPOSÉ D'ELUS REPRESENTATIFS DE  
L'EXERCICE DES FONCTIONS DE PROXIMITE  
A L'ECHELON COMMUNAL,  
QUI COMPREND 21 DÉLÉGUÉS  
PORTANT 1 VOIX CHACUN

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES  
REPRESENTANTES DE LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
QUI COMPREND 4 DÉLÉGUÉS  
PORTANT 1 VOIX CHACUN

**29 représentants des 29 communes non  
membres hors METROPOLE AMP au sein  
d'un collège, portant chacun 1 voix**

COLLEGE DES COMMUNES HORS TERRITOIRE  
METROPOLITAINE REPRESENTANT LES  
29 COMMUNES NON MEMBRES DE LA  
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,  
PORTANT 1 VOIX CHACUN





Directeur de publication : Christophe AMALRIC, Président du SMED13  
Responsable d'édition : Michelle GRAZIANO, Vice-Présidente déléguée à la communication  
Coordination : François CAPON, Directeur Général des Services  
et Nawel SIDI KHOYA, Responsable service communication  
Edition : novembre 2019 - Réalisation : BELUGA 06 07 56 18 32



# RAPPORT D'ACTIVITE 2018

**SMED13**